



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE CATHERINE
DELANOE ET LE CCAS DE LA VILLE DE
VINCENNES POUR L'ORGANISATION
D'ATELIERS BIEN-ETRE**

**DÉCISION N° DM-CCAS-22-016
EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Catherine DELANOË, coach en joie de vivre et en psychologie positive, domiciliée 70 rue de Nanterre 92600 Asnières-sur-Seine, d'animer une conférence-atelier et six ateliers, à destination des seniors vincennois, pour un montant de 1700€ TTC (mille sept cents euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Catherine DELANOË, coach en joie de vivre et en psychologie positive, domiciliée 70 rue de Nanterre 92600 Asnières-sur-Seine, pour l'animation d'une conférence-atelier et de six ateliers, à destination des seniors vincennois, pour un montant de 1700€ TTC (mille sept cents euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON